



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 182-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.251

Déposée le : 04.09.2023

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : PS-JS (Egger, Hünibach) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 12.09.2023

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : Sélectionner

Carrefours de mobilité - des transports publics pour toutes et tous

Le Conseil-exécutif est prié, éventuellement en exerçant une influence sur les conférences régionales des transports, d'obliger les communes à évaluer et à réaliser des carrefours de mobilité dans les gares et aux principaux arrêts de transports publics en collaboration avec les entreprises de transports publics. Les carrefours de mobilité (*mobility hubs* en anglais) disposent de suffisamment de places de stationnement relais (P+R) aussi bien pour les voitures et les motos que pour les vélos. De plus, ils offrent suffisamment d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et un accès direct aux transports publics. En réduisant ou en supprimant les frais de stationnement, on rendrait l'offre des carrefours de mobilité plus attrayante pour les pendulaires qui habitent à plus de 15 minutes de marche du prochain arrêt de transports publics régulièrement desservi.

Développement :

Le transfert des flux de pendulaires vers les transports publics est un pilier important pour atteindre les objectifs climatiques du canton de Berne. Dans les régions rurales et en périphérie des agglomérations, cette option est souvent complexe voire impossible. Dans le même temps, le problème qui se pose sur les routes n'est pas tant un problème de capacité qu'un problème d'occupation des véhicules. La mobilité du futur sera une mobilité connectée, combinant les différents moyens de transport. Avec les carrefours de mobilité, les personnes ayant une connexion limitée au réseau de transports publics, voire pas de connexion du tout, disposent d'options attrayantes pour privilégier le plus tôt possible les transports publics. En réduisant ou en supprimant les frais de stationnement, en proposant des bornes de recharge pour les véhicules électriques et en offrant suffisamment de places de stationnement, on encourage la combinaison de différents moyens de transports dans le but de raccourcir le plus possible les tronçons

parcourus en véhicule privé. Investir dans une meilleure desserte des campagnes par les transports publics est non seulement bien meilleur marché que le développement de routes et de parkings en centre-ville, mais aussi plus écologique.

Motivation de l'urgence : pour les usagères et usagers des transports publics ainsi que pour les pendulaires et les personnes tributaires des transports publics, la situation actuelle est inacceptable et doit être améliorée le plus rapidement possible.

Destinataire

– Grand Conseil